DEMANDE DE GRATIFICATION A LA DÉCLARATION (OU DE RENOUVELLEMENT) 2020

SALARIÉ(E)

Nom : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prénom : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Matricule : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

CONTRAT

Nature du contrat : ☐ CDI ☐ CDD

Date de début du contrat : _ _ / _ _ / _ _ Date de fin du contrat : _ _ / _ _ / _ _

SITUATION

Catégorie administrative du bénéficiaire :

☐ Titulaire d'une Reconnaissance de Travailleur Handicapé par la CDAPH (ex – COTOREP)
☐ Titulaire d'une pension d'invalidité (avec réduction des 2/3 de la capacité de travail ou de gain)
☐ Pensionné de guerre ou assimilé
☐ Bénéficiaire de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
☐ Titulaire d'une carte d'invalidité
☐ Titulaire d'une rente à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité au moins égale à 10%
☐ Titulaire d'une carte de mobilité inclusion portant la mention : Invalidité.

Nature du handicap (réponse facultative)

☐ Visuel ☐ Auditif ☐ Maladie invalidante ☐ Déficience Intellectuelle
☐ Handicap Psychique ☐ Moteur ☐ Autres (Précisez) : _____

PIÈCES A FOURNIR

⇨ Votre justificatif de statut de travailleur handicapé à jour tel que visé par les dispositions de l'article L323-3 du Code du travail.

Retourner la demande et les justificatifs à :

ADREXO – Mission DEFI Handicap
CS 20 591
13 595 Aix en Provence - CEDEX 3
Ou par mail : defihandicap@adrexo.fr

DEMANDE DE GRATIFICATION A LA DÉCLARATION 2020 (OU RENOUVELLEMENT)

MONTANT :

La gratification est de **65 € bruts, soit environ 50 € nets pour le/la salarié(e).**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- ✓ Etre un(e) salarié(e) ADREXO
- ✓ En CDI ou en CDD de plus de 6 mois
- ✓ Avoir terminé sa période d'essai
- ✓ Etre dans l'effectif au moment du paiement de l'aide DEFI
- ✓ Envoyer pour la première fois son justificatif de statut de travailleur handicapé à jour ou son renouvellement tel que visé par les dispositions de l'article L323-3 du Code du travail

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Transmettre à la mission DEFI Handicap :

- Le formulaire de déclaration complété
- La copie du justificatif du statut de travailleur handicapé à jour.

Cette aide ne pourra être perçue qu'une seule fois par justificatif. Votre demande sera étudiée par la Mission DEFI qui vérifiera la conformité du document reçu et votre éligibilité.

Le paiement de la gratification s'effectuera en fin de trimestre. Elle apparaitra sur le bulletin de salaire du salarié sous la mention « Gratif. Defi déclaration ».

Il y a donc 4 périodes de règlement possibles : fin mars, fin juin, fin septembre ou fin décembre.